



DELIBERATION N° D2023_36

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mille vingt-trois, le 17 Octobre, le conseil municipal de la commune de Soustelle s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Georges RIBOT, maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L2121-7 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du conseil : 13 Octobre 2023

Présents : Georges RIBOT, Jean Pierre OZIL, Claude SOLEIROL, Éric PRIVAT, Jérôme NOGARET, Sébastien KUBANI, Ophélie COEURDACIER DE GESNES,

Représentés : Christian PRIVAT par Jean Pierre OZIL

Absent Excusés : Christian PRIVAT, Loïc VOILLIOT,

Absent : Laurent BRUNEL, Céline LINGERAT

est nommée secrétaire : Ophélie COEURDACIER DE GESNES

Objet : Modification des statuts du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles (extension du périmètre)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023-15 du 14/03/2023 du conseil municipal de St-Jean-de-Valérisclle portant sur l'adhésion de la commune au SHVC au titre de la compétence « création, entretien et mise aux normes des équipements DFCI (points d'eau, pistes, barrières, panneaux...) »,

Vu la délibération n°DE_004_2023 du 13/01/2023 du conseil municipal de Molezon portant sur l'adhésion de la commune au SHVC au titre de la compétence MAB,

Vu les statuts du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles,

Vu la délibération n°D2023-12 du 04/04/2023 du conseil syndical du SHVC portant sur l'adhésion de la commune de St-Jean-de-Valérisclle au SHVC au titre de la compétence « création, entretien et mise aux normes des équipements DFCI (points d'eau, pistes, barrières, panneaux...) »,

Vu la délibération n°D2023-17 du 20/06/2023 du conseil syndical du SHVC portant sur l'adhésion de la commune de Molezon au SHVC au titre de la compétence MAB,

Vu le courrier du 01/08/2023 du SHVC adressé à la commune sollicitant l'avis de la commune sur ces modifications statutaires du SHVC (extension de périmètre),

Monsieur Le Maire rappelle que le Syndicat intercommunal des Hautes Vallées Cévenoles (auquel adhère la commune) intervient, en lien avec le PNC/Réserve de Biosphère, les intercommunalités et différentes structures du territoire, dans une approche globale et participative à l'échelle du massif cévenol pins maritimes/châtaigniers Gard-Lozère (le versant sud du Lozère et du Bougès-Fontmort) apportant de l'animation territoriale et de l'ingénierie aux collectivités en complément de celle dont elles peuvent déjà disposer, et permettant aux communes rurales gardoises et lozériennes de ce même massif de travailler ensemble. Ce Syndicat compte 22 et bientôt 24 communes membres.

Monsieur Le Maire précise que les modifications statutaires portent sur l'adhésion de 2 nouvelles communes :

- Saint-Jean-de-Valérisclle au titre de la compétence « création, entretien et mise aux normes des équipements DFCI (points d'eau, pistes, barrières, panneaux...) »
- Molezon au titre de la compétence MAB

Monsieur Le Maire dépose sur le bureau la délibération portant sur la modification des statuts du SHVC (extension de périmètre) et demande au conseil de se prononcer.

Après délibéré, le conseil municipal :

- Donne un avis favorable pour l'extension du périmètre du SHVC à compter du 01/01/2024, à savoir l'ajout des communes de St-Jean-de-Valérisclle (au titre de la compétence DFCI) et Molezon (au titre de la compétence MAB),
- Charge le Maire d'informer le Président du Syndicat de cette décision.

Adoptée à L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Georges RIBOT

